Main basse sur nos terres agricoles

Grignotées. Petit à petit. Et de toutes parts. Trois périls planent sur nos terres : leur artificialisation, la méthanisation – cette nouvelle lubie qui entend faire de nos agriculteurs des producteurs d'énergie – et, enfin, leur accaparement par de riches entités, qu'elles soient françaises ou étrangères. C'est à se demander si, demain, nous trouverons encore des valeureux pour vouloir exercer ce beau métier consistant simplement à nourrir son prochain…

Francis Cormon / hemis.fr

Le droit de la France à conserver ses sols

Rien n'est inéluctable. Rien n'est perdu. Il est encore temps de réagir et de relever le drapeau. Mais encore faut-il avoir l'esprit clair sur la prédation dont notre pays est l'objet… **PAR PÉRICO LÉGASSE**

La patrie est en danger ! Non pas celle qu'incarne la nation menacée, mais celle dont on foule le sol, celle qu'on laboure et que l'on sème, la patrie des moissons, des vendanges et des pommiers en fleurs. En quarante ans, la France a perdu 2,5 millions d'hectares cultivables, soit près de 8 % de sa surface agricole. Ainsi, la superficie totale des sols détournés dépasse désormais les 5 millions d'ha. On estime que, depuis 2006, ce ne sont pas moins de 82 millions de mètres carrés de terre qui, chaque année, accueillent acier, béton et goudron. Si notre agriculture occupe aujourd'hui un peu moins de 50 % du territoire métropolitain, et les différents espaces naturels (forêts, landes, friches, plages, etc.), près de 40 %, la surface dite artificielle s'étend sur 10 % du sol national.

Au rythme de la croissance économique et urbaine, l'effet s'amplifie sans relâche. Phénomène auquel s'ajoute la fâcheuse propension qu'ont certains à étendre l'empire du Milieu vers le centre de la France. On se souvient de l'inquiétude et de la colère soulevées en 2016 par l'acquisition, au cœur du Berry, de 1 700 ha de terre au profit des firmes China Hongyang et Beijing Reward (lire p. 56). Alors que ce type de vente est interdit sans le visa de la Safer, société d'aménagement foncier et d'établissement rural (lire p. 52), le fait que les investisseurs chinois aient acheté des parts sociales d'une société civile agricole, et non directement du foncier, empêcha l'organisme public de préempter, comme le prévoit la loi. Cette affaire faisait suite à une autre opération, au procédé similaire, dans l'Allier, au cours de laquelle Beijing Reward, société centrée sur les céréales panifiables, s'était portée acquéreuse, en triplant leur valeur, des parts d'une coopérative locale. Une transaction >

MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE en circuit court à Mandeure, dans le Doubs.

Simon Duval / MaxPPP

> de près de 12 millions d'euros, histoire de mener l'agriculture française à la baguette pour donner du pain aux Chinois… Pouvoirs publics, élus locaux et instances agricoles comprennent bien vite que le péril asiatique représente une réelle menace sur le foncier rural français.

Inutile d'aller si loin, aujourd'hui, pour trouver des prédateurs : nos amis les Belges s'y mettent aussi, à leur façon, pour détourner nos champs de patates à frites (lire p. 58). Et si la théorie du grand remplacement, en matière de population, relève du leurre idéologique, on sait que des pans entiers de notre territoire agricole basculent peu à peu dans l'escarcelle de puissances dont le contenu de notre assiette n'est pas vraiment la priorité. Que fait-on à Paris ?

Paradoxe au pays des droits de l'homme : alors que le sacro-saint droit du sol, natal celui-là, est désormais contesté, en tant que valeur politique fondatrice du modèle français, y compris au sein du camp républicain, pour risque de déséquilibre démographique, l'autre droit du sol, l'agricole, jamais perçu comme tel, est enfin consolidé par l'idée que la terre de France doit rester à la France, mais, surtout, que la terre doit rester à la terre, en tant que substrat nourricier. Non pas que l'on interdise à des étrangers de s'installer chez nous et d'y posséder d'immenses propriétés, cette réalité ancienne n'a jamais impliqué la moindre menace, mais du fait qu'un élément nouveau vient perturber cette lecture, puisque la financiarisation de la terre ne permet plus à ceux dont elle est l'outil essentiel de la posséder, ni même à la puissance publique d'orienter son agriculture vers des choix vitaux pour la nation. Avec de telles superficies disponibles, une bulle foncière qui explose et des propriétaires grisés par des montants mirobolants, la France risque de se faire tondre la laine sur le dos.

AUJOURD'HUI, LA FINANCIARISATION DE LA TERRE NE PERMET PLUS À CEUX DONT ELLE EST L'OUTIL ESSENTIEL DE LA POSSÉDER.

Combattre l'usurpateur territorial

Il est des intérêts étrangers qui investissent chez nous pour s'insérer dans une dynamique agricole durable, performante et respectueuse de la ressource. Ceux-là sont les bienvenus et contribuent à l'essor d'une Europe porteuse de valeurs. Cependant, lorsqu'il s'agit soit de corrompre la terre pour en faire un casino économique, soit de la marchander à ceux qui ont détruit la leur et lui cherchent un substitut, alors oui, le réflexe patriotique, dans toute sa rigueur républicaine, enjoint de combattre l'usurpateur territorial. En usant non plus du slogan si cher au leader révolutionnaire mexicain Emiliano Zapata, « La terre à ceux qui la travaillent » *(« La tierra es de quien la trabaja »)*, repris par le mouvement marxiste et espoir de tant de réformes agraires évanouies, à peine

périmé, mais du mot d'ordre « Laissons la terre – et la Terre – dans les mains de ceux qui la sauvent ».

Fleuron social et culturel de notre nation, les paysannes et les paysans, hormis quelques oasis de courage et de bon sens, sont menacés de disparition par un consumérisme barbare issu des intérêts conjugués de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution. Ah, si seulement le hors-sol pouvait recouvrir toute la planète, de sorte que l'on n'ait plus à arroser que les actionnaires, comme la corbeille des profits serait juteuse… Qu'importe, il n'y a qu'à faire grimper le prix du sol pour qu'il soit hors de portée de ceux qui en vivent. Rien de plus facile que d'enflammer le prix de l'hectare en payant à prix d'or la moindre parcelle disponible. Effet virus garanti, les masques tombent.

Protéger l'espace vital

Le processus chasse les paysans de la terre qui les a nourris dès lors que la reprise de l'exploitation familiale induit un endettement à vie. Soit que le prix du foncier explose, dans des proportions jamais vues depuis une vingtaine d'années, avec une aggravation liée à la pandémie, la ville souhaitant chaque jour davantage s'installer à la campagne. Soit que l'artificialisation des sols engloutisse chaque année des milliers d'hectares, le plus souvent de haute fertilité, pour satisfaire une logique néolibérale « géophage ». Une dérive si violente que se profile à l'horizon la question de l'espace vital, non plus en tant que projet d'expansion d'une population, mais, au sens littéral du terme, en tant que ressource. Car, profitant d'une globalisation ayant peu à peu sapé les protections mises en place par les États, c'est bien un espace vital que viennent chercher les marchés étrangers pour leur propre survie.

Grand remplacement, droit du sol, espace vital! Aucune de ces trois expressions anxiogènes n'est à prendre ici au sens nauséabond que leur confèrent l'histoire et la controverse politique, mais bien comme des phénomènes géostratégiques autour desquels devront bientôt se réguler les relations internationales. Les mots changent de sens cependant que l'enjeu reste le même. L'humanité saura-t-elle cohabiter à 10 milliards d'habitants sans convoiter la prairie et la rivière du voisin ? C'est sans conteste la lutte pour la terre et l'eau qui mettra le feu à notre planète.

Voici donc la France objet d'une prédation qui n'a rien d'économique ou de confessionnelle, mais qui tient plus simplement de l'impératif alimentaire. Le sol pour lequel Vercingétorix, Philippe Auguste, Jeanne d'Arc, les soldats de Valmy, Gambetta, Clemenceau et de Gaulle se sont battus n'est pas celui qui suscite la convoitise de *Big Farmer*, mais bien celui dont les labourages et les pâturages étaient, aux yeux de Sully, ministre de Henri IV et grand serviteur de l'État, les deux mamelles de la France. *Marianne* explique ici, éléments à l'appui, que c'est en fixant un objectif clair à son agriculture, en socialisant le foncier, en évitant l'étalement urbain, en collectivisant les cultures nourricières et en se protégeant d'une globalisation obscène que la République, si elle veut garantir son destin, défendra le droit de la France à conserver ses sols. ■ P.L.

LES CHIFFRES CLÉS DE NOTRE ENQUÊTE

2,5 MILLIONS d'hectares
La superficie des terres cultivables perdues par la France en l'espace de quarante ans.

6 000 €
Le prix moyen de l'hectare de terre agricole en France, contre 20 000 € en Italie ou en Allemagne.

10 %
La part du sol national français qui serait considérée comme artificialisée aujourd'hui.

5 MILLIONS d'hectares
La superficie des terres cultivables qui doivent potentiellement changer de mains, au cours des dix ans à venir, en raison du départ à la retraite de nombreux agriculteurs.

PRÈS DE 150
Le nombre de châteaux viticoles déjà acquis par des sociétés chinoises dans le Bordelais.

L'ÉQUIVALENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL
La surface qui, en moyenne, chaque jour, est **artificialisée dans le seul département du Vaucluse.**

NOUVEAUX LIENS La vente directe de produits frais de qualité a le vent en poupe depuis quelques années. Ici, la cueillette en libre-service à Montbéliard (à g.), et le magasin Cœur paysan à Sochaux, qui met en avant la production des agriculteurs locaux.

Collection Walter / MaxPPP - Lionel Vadam / PhotoPQR / "L'Est républicain" / MaxPPP

RAS-LE-BOL Des agriculteurs étaient mobilisés, le 4 mars 2021 à Paris, pour protester contre la disparition d'exploitations (en dix ans, le nombre de celles-ci est passé de 490 000 à 389 000) et dénoncer les problèmes de la profession : le fort taux de suicide, les nombreux dépôts de bilan, les faibles revenus…

Vincent Isore / IP3

Comment s'opère le "grand remplacement" de nos paysans

Montages financiers, prête-noms, toutes les ficelles sont actionnées pour contourner la régulation des prix des domaines agricoles. Au cours des dix prochaines années, 5 millions d'hectares vont changer de propriétaire avec le départ à la retraite de nombreux agriculteurs. Et ce n'est qu'un début. Sans une grande réforme foncière, les groupes financiers et les milliardaires vont s'accaparer la terre.

PAR EMMANUEL SCHWARTZENBERG

C'est une dynamique à bas bruit. De celle qui ne s'observe pas à l'œil nu. En moins de trente ans, la surface moyenne des fermes de l'Hexagone a presque triplé, passant de 24 à 69 ha. *« Derrière ces 69 ha, qualifiés de taille humaine par le ministre de l'Agriculture, se cache une réalité autrement plus alarmante : les grandes exploitations d'une surface moyenne de 136 ha (190 terrains de foot), quasi inexistantes il y a soixante ans, représentent aujourd'hui une ferme sur cinq et couvrent 40 % du territoire agricole métropolitain »*, note l'association Terre de liens dans son premier rapport sur l'état des terres agricoles en France paru cette semaine. Certes, on est encore loin des immenses fermes comptant plusieurs milliers d'hectares comme en Argentine ou, plus près de nous, en Roumanie ou en Hongrie, mais tous les ingrédients sont réunis pour que ce phénomène de concentration prenne de l'ampleur.

Avec un chiffre d'affaires de 75 milliards d'euros (25 milliards de plus qu'Airbus), l'agriculture française, qui nourrit 100 millions de personnes, demeure toujours la première d'Europe, mais les appétits sont surtout aiguisés par deux chiffres : un petit, 6 000 €, et un gros, 5 millions d'hectares. À 6 000 € l'hectare, la terre agricole hexagonale affiche un prix parmi les plus bas d'Europe. Il faut débourser pour la même surface 16 000 € au Danemark, 20 000 € en Italie ou en Allemagne et 70 000 € aux Pays-Bas ! Une aubaine quand on sait que, d'ici à dix ans, avec le départ à la retraite de nombreux agriculteurs, près de 5 millions d'hectares vont devoir changer de mains. Cet avantage, certains financiers l'ont bien identifié. Aujourd'hui, la terre agricole est un enjeu pour les investisseurs internationaux. En 2010, un de leurs gourous, Michael Burry, popularisé par le film *le Loup de Wall Street*, n'avait-il pas prédit monts et merveilles pour les *farmland*, les « terres fermières » ?

Des Safer bientôt moins protectrices ?

Il y a encore loin de la coupe aux lèvres. En France, la terre agricole n'est pas une marchandise comme les autres. Héritage du gaullisme social, l'idée selon laquelle il faut que la terre soit vendue à bas prix pour que les agriculteurs puissent l'exploiter est encore tenace. Pour la mettre en œuvre, les sociétés d'aménagement foncier et d'équipement rural (Safer) ont été créées dans les années 1960. Leur rôle consiste toujours à préempter un terrain si le prix de vente est trop élevé. Cette digue de protection se fissure pourtant peu à peu, au point que certains en viennent à se demander si elle ne va pas voler en éclats dans la prochaine décennie.

À la veille de percevoir une modeste retraite, de nombreux agriculteurs préfèrent abandonner la gestion de leur domaine à une grande exploitation ou à un groupement financier pour peu qu'ils s'y retrouvent pécuniairement. *« La fille, le fils, le cousin prennent le titre officiel d'agriculteur et laissent la terre en fermage à leur voisin ou à une grande société »*, explique Nicolas Turquois, producteur de semences et député MoDem de la Vienne. Daniel Prieur, de la FNSEA, évoque, lui, le cas de ces *« agriculteurs contemplatifs, des gens qui habitent dans une grande ville, voire à Paris, et gèrent par téléphone une exploitation, bénéficiant des aides de la politique agricole commune* [PAC] *sans jamais mettre les pieds sur leurs terres »*. Et pour cause : d'autres le font pour eux.

La terre toujours plus chère

L'irruption du monde de la finance accélère cette mutation. Des sociétés civiles, des foncières – sur lesquelles les Safer n'ont pas de prise, ces dernières n'intervenant que lors de ventes de propriétés – se multiplient. Des paysans en profitent pour céder leurs terres à un prix très supérieur à celui du marché. Ils empochent un magot et ne conservent que 1 % ou 2 % de la société créée, de sorte qu'« officiellement » ils en demeurent les exploitants. Le groupe chinois Reward a, comme tant d'autres, utilisé cette méthode pour mettre la main sur 1 700 ha de terres céréalières dans l'Indre et sur 900 ha dans l'Allier (lire p. 56). Michel Ramery, un entrepreneur du BTP a, lui aussi, usé du même dispositif pour acquérir, à l'insu de la Safer, la ferme dite « des mille vaches », près d'Abbeville, dans la Somme. L'établissement, qui devait produire du méthane et du lait, a finalement fermé ses portes, car il n'était pas viable économiquement. La faute à une erreur de calcul dans le business plan : il aurait fallu 2 000 vaches pour le rentabiliser ! *« L'essentiel des transferts passe par la vente de parts sociales à des propriétaires qui agissent pour le compte de sociétés mères dont les pouvoirs publics ignorent l'identité,* souligne Nicolas Turquois. *Et l'État n'encaisse même pas les droits de mutation ! »*

"DES GENS QUI HABITENT PARIS GÈRENT PAR TÉLÉPHONE UNE EXPLOITATION, SANS JAMAIS METTRE LES PIEDS SUR LEURS TERRES." DANIEL PRIEUR, DE LA FNSEA

Les Safer perdant peu à peu le contrôle du marché, le prix de la terre a renchéri. Ce qui dissuade, entre autres raisons – la difficulté du métier, les vocations… –, les nouveaux agriculteurs de s'installer. Avant la pandémie, il ne se trouvait plus que 13 000 candidats, quand 21 000 avaient rendu définitivement les clés du tracteur. Ainsi, les exploitations vont se raréfiant : en dix ans, leur nombre est passé de 490 000 à 389 000. *« Ces chiffres ne rendent pas compte de la concentration en cours : ils intègrent les agriculteurs "officiels" qui ont donné leurs terrains en gestion à des grandes sociétés »*, assure Dominique Potier, rapporteur de la ›

"LE PORTAGE DE LA TERRE EST UN MOYEN EFFICACE DE LIMITER L'ACCAPAREMENT ET DE PROTÉGER NOTRE INDÉPENDANCE."
NICOLAS TURQUOIS, DÉPUTÉ

"AVEC L'ARRIVÉE DE CES NOUVEAUX POSSÉDANTS ET LEUR MONOCULTURE, IL VA Y AVOIR UN EFFONDREMENT DE LA BIODIVERSITÉ."
JEAN-MICHEL CLÉMENT, DÉPUTÉ

> mission d'information à l'Assemblée nationale sur le foncier agricole. *« L'augmentation de la taille des unités de production et le développement du salariat agricole au détriment des exploitations familiales sont la conséquence de cette diminution des exploitations »*, déplore Emmanuel Hyest, président de la Fédération nationale des Safer. Pourtant, ce phénomène n'est pas mesuré. *« Enseignes de la grande distribution, leaders de l'agroalimentaire, du secteur pharmaceutique ou du secteur cosmétique : ils sont de plus en plus nombreux à convoiter le patrimoine agricole. Nous ne disposons actuellement d'aucun chiffre pour mesurer cette réalité »*, constate Lucile Leclair dans *Hold-up sur la terre**, un livre qui alerte sur le phénomène méconnu et puissant de l'accaparement. Son travail éclaire pourtant de quelques exemples la dynamique à l'œuvre : depuis Chanel, à Grasse, qui a acquis près d'un quart du foncier consacré à la culture des fleurs, spécialité de la région, jusqu'à Fleury Michon et sa ferme de Théligny, dans la Sarthe. Associé à Vallégrain, un acteur local de l'élevage et de la découpe de porc, le numéro un du jambon y a acquis avec la bénédiction de la Safer Pays de la Loire une vingtaine d'hectares.

« Avec l'arrivée de ces nouveaux possédants, on va assister à un effondrement de la biodiversité, la monoculture permettant de dégager sur de grandes surfaces les meilleures rentabilités », prophétise Jean-Michel Clément, député de la Vienne (Liberté et territoires). *« Les véritables exploitants vont peu à peu être exclus au bénéfice de travailleurs au statut indéfini. Puis les groupes qui investissent et qui n'ont que le rendement comme objectif feront disparaître, grâce à la robotique, toute intervention humaine »*, s'alarme Céline Muret, spécialiste du foncier à la Confédération paysanne. *« Il faut bien reconnaître que les gouvernements successifs ont ouvert la porte, par leur inaction, à cet accaparement des terres. La responsabilité du désastre qui s'annonce leur revient »*, affirme Jean-Michel Clément.

Une loi pas assez contraignante

Pour tenter de sortir de cette spirale infernale, le Parlement a adopté, à l'instigation du député Jean-Bernard Sempastous (LREM), une loi portant mesures d'urgence concernant l'accès au foncier agricole. Elle a été promulguée une veille de Noël, le 24 décembre 2021… L'urgence est là : un tiers des agriculteurs prendra sa retraite d'ici à 2030. Et ils seront nombreux à céder aux sirènes des financiers. *« Cette loi marque un progrès, puisqu'elle fait entrer dans le jeu les Safer, qui deviennent observatrices, mais ce n'est pas assez. J'en viens même à me demander si elle ne goudronne pas la route pour les puissants »*, ironise Jean-Michel Clément, qui a voté contre. Tout agriculteur qui considère qu'une vente n'a pas été régulière pourra saisir, par l'intermédiaire de son syndicat ou d'une Safer, le préfet. Une avancée donc, limitée toutefois, car la loi ne s'appliquera pas aux cessions dépassant 1,5 fois la surface agricole moyenne, soit 100 ha au

GRAND DANGER Un tiers des agriculteurs prendra sa retraite d'ici à 2030. Et ils seront nombreux à céder aux sirènes des financiers… Il n'a jamais été aussi urgent de protéger les terres françaises.

Thomas Padilla / MaxPPP - Alexis Sciard / IP3

niveau national. Les transmissions intrafamiliales, entendues au sens le plus large du terme, sont aussi exclues du champ d'application de la loi, ce qui va perpétuer la pratique des prête-noms.

« Les critiques sont toujours fondées, mais cette loi représente tout de même un pas en avant, car elle pose le problème de l'accaparement et remplit un vide. Il est aussi clair que nous ne ferons pas l'économie d'une grande réforme foncière dans la prochaine législature », estime Michèle Crouzet, députée MoDem de l'Yonne. Il ne se trouve pas un parlementaire ou un représentant de syndicat agricole pour estimer que la terre n'a pas à être considérée comme un bien stratégique. À l'image des métaux rares ou des semi-conducteurs. *« Il faut préserver notre autonomie alimentaire,* assure Jean-Michel Clément. *N'oublions pas que nous courons le risque de voir les financiers repartir aussi vite qu'ils sont venus ! »*

« Nous devons développer le portage de la terre, c'est-à-dire l'achat des parcelles par une entité publique qui aura l'obligation de les revendre à de jeunes agriculteurs. C'est un moyen efficace de limiter l'accaparement, de favoriser le renouvellement des générations et de protéger notre indépendance, affirme Nicolas Turquois. *Nous pourrions nous inspirer du modèle du Conservatoire du littoral, dont la réussite en matière de protection est indéniable. »* L'État pourrait aussi s'appuyer sur la Caisse des dépôts, qui constituerait l'instrument idéal pour réaliser le portage au profit des paysans. L'intervention de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, qui s'était opposé au rachat de Carrefour par le groupe canadien Couche-Tard en invoquant la *« sécurité alimentaire »*, est citée en exemple. Parler de cette sécurité a-t-elle un sens si la terre, elle-même, n'est pas protégée ? ■ **E.S.**

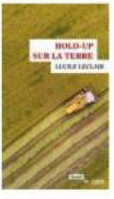

* ***Hold-up sur la terre,*** de Lucile Leclair, Le Seuil, 160 p., 12 €.

JEAN-FRANÇOIS GANEVAT, élu vigneron de l'année en 2018, a cédé son domaine de Rotalier, près de Lons-le-Saunier, à Alexander Pumpyansky, un milliardaire russe. Cette vente a fait grimper le prix de l'hectare de pré non planté dans la région à… 60 000 €.

Quand les milliardaires fauchent le blé sous les pieds des paysans

Le vin, ils aiment ça. Et pas seulement à leur table. Cependant, outre le rachat de domaines viticoles, c'est maintenant sur les plaines céréalières que certaines riches personnalités jettent leur dévolu. De quoi faire flamber le prix des terres. **PAR EMMANUEL SCHWARTZENBERG**

DANS LE BORDELAIS, près de 150 châteaux seraient détenus par des sociétés chinoises, soit près de 2 % du vignoble. Ci-dessous, Jinshan Zhang, à la tête du groupe NingXia, acquéreur en 2012 du Château du Grand Mouëys, une cinquantaine d'hectares en AOC Côtes de Bordeaux.

Personne n'aurait osé l'imaginer. Jean-François Ganevat, élu vigneron de l'année en 2018 par *la Revue du vin de France* et l'un des meilleurs représentants des vins nature, a vendu son domaine, celui de Rotalier, à une dizaine de kilomètres au sud de Lons-le-Saunier, à un milliardaire russe, Alexander Pumpyansky. Pour justifier l'opération de cession à cet aimable résident genevois, le vigneron a pointé les droits de succession. Si sa fille ne voulait pas reprendre ses terres, c'est qu'elle avait des difficultés pour s'acquitter de la facture présentée par le fisc.

Pumpyansky, lui, n'a pas ce genre de problème. Son père possède la banque russe SKB et la première société de production de tuyaux pour gazoducs au monde. Sa fortune est estimée à 2 milliards d'euros. En payant 648 000 € pour les 13 ha de Jean-François Ganevat, Alexander Pumpyansky, déjà propriétaire du domaine du prieuré Saint-Jean-de-Bébian, en Languedoc, n'a donc pas été contraint de casser sa tirelire. *« Cette vente a malheureusement fait flamber les prix, puisque des hectares de terrains non*

Sébastien Bozon / AFP – Patrick Aventurier / Sipa

plantés viennent de se vendre à 60 000 € l'hectare », déplore Steve Gormally, viticulteur, porte-parole de la Confédération paysanne du Jura (lire p. 64). La vente des terres agricoles à des sociétés étrangères ne représenterait que 1 % des transactions, mais elle a des conséquences immédiates sur le prix des terres.

En 2017, quand Golden Field, le géant de l'agroalimentaire chinois, a acheté le château de Bel-Air, appellation Côtes de Castillon, l'impact sur la valeur du foncier s'est fait ressentir dans le Bordelais, où près de 150 châteaux seraient déjà détenus par des sociétés chinoises, soit près de 2 % du vignoble. L'acquisition en 2017, par Jack Ma, le fondateur d'Alibaba, du Château Pérenne et du Château Guéry pour 12 millions d'euros a fixé le prix de vente de l'hectare dans l'Entre-deux-Mers à 187 000 €. L'irruption des milliardaires dans le monde agricole fait toujours monter les prix. En 2001, les domaines viticoles de la Bastide-Blanche et de La Croix-Valmer sont en liquidation judiciaire. Une association de défense de l'environnement baptisée Vivre dans la presqu'île de Saint-Tropez sollicite le Conservatoire du littoral pour qu'il fasse l'acquisition de ces terres à proximité de la mer. Daniel Cathiard, propriétaire du célèbre Smith Haut Lafitte, et Jean Tigana, viticulteur à Cassis depuis 1987, font une offre, mais le tribunal de commerce décide de vendre le domaine à Vincent Bolloré, qui a proposé 9,1 millions d'euros, soit le double de l'estimation judiciaire.

Tours de passe-passe

Si l'emballement des millionnaires pour les coteaux du vignoble français n'est pas tout neuf, celui qui touche les plaines céréalières est, lui, bien plus récent. L'effet sur les prix reste en revanche le même. En 2017, après que le groupe China Hongyang, spécialisé dans la fabrication et la commercialisation d'équipements pour les stations-service et l'industrie pétrolière, met la main sur 900 ha de terres dans l'Allier, les prix ont littéralement flambé. Le groupe du milliardaire pékinois Hu Keqin n'en est pas à son coup d'essai dans l'Hexagone. Direction l'Indre, à quelques dizaines de kilomètres plus à l'ouest. Grâce à Reward, sa filiale agroalimentaire, le groupe chinois avait déjà mis la main sur près de 2 000 ha. Et, là aussi, les mêmes questions se sont posées sur le tour de passe-passe permettant à cette opération théoriquement impossible de voir le jour. *« Personne n'a vu le montant des transactions, qui sont notariées, mais plusieurs sources indiquent que cela correspondrait à 10 000 € l'hectare. C'est beaucoup plus que le prix moyen de ce secteur, où les terres ne sont pas d'un très bon rendement, et sont plutôt autour de 4 000 € »*, expliquait à l'époque Robert Chaze, le président de la chambre d'agriculture de l'Indre à TV5 Monde. Mettre un gros paquet sur la table, cela peut convaincre les vendeurs, mais pas la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer), l'administration justement chargée de couper court à ce genre de transaction (lire p. 60).

L'ACQUISITION EN 2017 par Jack Ma, fondateur d'Alibaba, du Château Pérenne et du Château Guéry pour 12 millions d'euros a fixé le prix de l'hectare dans l'Entre-deux-Mers à 187 000 €. Ci-dessus, Richard Shen Dongjun, acquéreur en 2011 du Château Laulan-Ducos.

Prévenue de cette vente, elle n'a cependant pas pu intervenir, car les Chinois avaient créé une société civile pour acquérir le domaine.

« Nous sommes également inquiets quand nous voyons un homme comme Xavier Niel investir l'agriculture, confie Cécile Muret, de la Confédération paysanne. *Nous avons bien noté qu'il veut fabriquer une nourriture de synthèse en laboratoire. Ce que nous redoutons, c'est qu'il se lance, lui aussi, dans l'accaparement des terres, la création de son école constituant la première étape de son projet. »* Le papa de Free a en effet, depuis quelque temps, diversifié ses investissements. Après les médias, l'homme d'affaires fait désormais dans l'immobilier, avec l'acquisition d'Unibail, numéro un mondial des centres commerciaux. Il s'est également associé à Moez-Alexandre Zouari pour développer son activité dans la distribution alimentaire. Le patron du numérique a enfin massivement investi dans des entreprises spécialisées dans la viande de synthèse. Bref, de la ferme à la fourchette du consommateur, il ne lui manque plus que la ferme. Et, justement, Xavier Niel vient de racheter le domaine de la Boissière et ses 600 ha dans les Yvelines pour y concevoir l'agriculture de demain. *« Nous devons attirer une génération entière de jeunes pour changer l'agriculture, produire mieux, moins cher et plus intelligemment, et, pour réussir ça, il faut rendre l'agriculture plus sexy »*, déclarait Xavier Niel au *New York Times* le 8 octobre 2021. Des citadins n'ayant jamais mis les pieds dans une ferme apprennent à programmer un robot moissonneur, à équiper les vaches de capteurs électroniques, en un mot, à se passer d'agriculteurs. Cette première phase menée à bien, s'agira-t-il ensuite de reprendre leurs terres ? ■

Patrick Aventurier / Sipa

SOUS-LOCATION

La pomme (de terre) de la discorde

Pour alimenter leur florissante industrie de transformation de pommes de terre, des agriculteurs belges passent la frontière pour acheter ou sous-louer des terres agricoles dans les Hauts-de-France. Cette pratique interdite et opaque fait grimper les prix du foncier et freine l'installation des jeunes. **PAR PIERRE LANN**

"LE MONTANT des baux est fixé par un barème. Dans le Nord, ça tourne autour de 220 € l'hectare. Pour sous-louer un terrain, un producteur propose entre 1 000 et 1 500 €. C'est imbattable", s'insurge Adrien, éleveur installé près de Maroilles.

« *On est devenus les larbins des Belges* », grince un acteur du monde agricole dans le Nord. Un déclassement vécu en raison d'une pratique opaque et interdite : la sous-location de terres agricoles. Certes, ce procédé tabou a toujours existé et permis l'échange de terres entre voisins. Il est venu nourrir le ressenti depuis l'irruption de cultivateurs belges et hollandais, venus chercher des surfaces libres dans les Hauts-de-France pour y planter des pommes de terre. Une culture rémunératrice qui alimente une industrie florissante, installée en Belgique, le long de la frontière. « *Les Belges ont massivement investi dans la transformation en frites surgelées ou en chips quand le cours de la betterave sucrière s'est effondré avec la fin des quotas en 2017. C'est un marché très porteur sur lequel la France est presque absente. Mais leur outil est surdimensionné par rapport à la surface agricole disponible chez eux* », expose Jean-Christophe Rufin, éleveur de vaches laitières et représentant de la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) dans le Nord. Avec des moyens importants, certains cultivateurs belges, qui ont généralement des contrats de production avec ces industriels, ont donc passé la frontière.

La culture de la pomme de terre est en effet très gourmande en terres. « *Pour produire 1 ha de patates, il faut 7 ha de terrain pour pouvoir faire une rotation* », illustre Jean-Christophe Rufin. Afin d'éviter la propagation de maladies, les agriculteurs ne peuvent pas cultiver de la pomme de terre dans le même champ deux années de suite. Dans une région où les trois quarts des terres sont loués, la sous-location s'est logiquement imposée. Au moins une dizaine de milliers d'hectares seraient sous-loués dans les Hauts-de-France. Initialement restreinte aux zones frontalières, la pratique s'est étendue dans toute la région, jusque dans la Marne.

"DANS LA PLUPART DES CAS, LA SOUS-LOCATION EST MASQUÉE PAR DES CONTRATS DE TRAVAIL À FAÇON."
VINCENT BUÉ, AVOCAT EN DROIT RURAL À LILLE

Contourner le statut du fermage

Des champs de patates sont apparus partout, y compris dans des endroits où cette culture n'existait pas. La surface cultivée de pommes de terre a bondi de 368 % entre 2010 et 2020, selon les chiffres de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf). « *À l'automne, quand vient la récolte, chaque jour des dizaines de tracteurs remontent de tout le secteur pour traverser la frontière, les remorques remplies de pommes de terre* », observe Adrien, un jeune éleveur de vaches laitières installé près de Maroilles (Nord). Des scènes inhabituelles dans ce terroir de fromage et de bocages où l'élevage était roi.

Bisip via Afp

Pour s'étendre, des patatiers sont allés voir leurs confrères en leur proposant de l'argent pour cultiver leurs terres. Une sous-location qui contourne le statut du fermage, sur lequel l'agriculture française s'est constituée après-guerre, pour imposer la loi du plus riche. *« Le montant des baux est fixé par un barème. Dans le Nord, ça tourne autour de 220 € l'hectare. Pour sous-louer un terrain, un producteur de pommes de terre propose entre 1 000 et 1 500 €. C'est imbattable. En comparaison, une culture de blé, c'est 2 000 € de chiffre d'affaires à l'hectare. Pour certains, le calcul est vite fait. C'est de l'argent sans monter sur le tracteur »*, grince Adrien.

Des autorités aveugles

Si la présence des Belges et des Hollandais a rendu le phénomène visible, la pratique concerne aussi des cultivateurs français. *« Je dirais même que, dans la région, 75 % des sous-locataires sont français »*, constate l'éleveur Jean-Christophe Rufin, qui désapprouve la pratique, clairement interdite par le Code rural. Celui qui sous-loue risque de perdre son bail. La probabilité de se faire attraper est toutefois très faible. *« La sous-location est très difficile à prouver. Pour qu'un propriétaire puisse dénoncer le bail, il faut prendre le sous-locataire sur le fait. Mais ça n'arrive presque jamais. Et, dans la plupart des cas, la sous-location est de toute façon masquée par des contrats de travail à façon »*, constate Vincent Bué, avocat en droit rural à Lille.

Opaque, la pratique a toutefois des conséquences très concrètes sur le prix du foncier. *« On a vu des Belges acheter des terres dix fois plus cher que ce qu'elles valaient. La sous-location donne une valeur fictive à la terre. Un jeune qui veut s'installer ne peut pas rivaliser. Certains retraités sous-louent systématiquement leurs terres, ce qui bloque carrément la transmission. Cela menace tout un système de proximité dans lequel les terres se transmettent par le relationnel »*, regrette Adrien, qui a peiné à louer une cinquantaine d'hectares pour lancer son exploitation. Si la pression à l'achat est contenue par les Safer (sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural), qui utilisent leur droit de préemption, la sous-location reste un angle mort, face auquel les autorités sont aveugles.

À la croisée des chemins

Dans certains secteurs, cette ruée vers la pomme de terre a changé le paysage. Comme dans l'Avesnois, un territoire de bocages, à la jonction du Nord et de l'Aisne. Dans ces terres vallonnées, peu propices aux grandes cultures, les vaches ruminent dans de petites parcelles, séparées par des haies qui font l'identité du territoire. Elles avaient échappé au remembrement, du moins *« jusqu'à ce que des agriculteurs belges et hollandais rachètent des terres pour s'installer et produire des pommes de terre. Une catastrophe. Ils ont détruit des haies et on les soupçonne d'avoir utilisé des pesticides interdits en France »*, grince Fabrice Preux. Ce militant de La France insoumise a lancé un collectif en 2019 pour s'y opposer. Autour de son village de Willies (Nord), à un jet de pierre de la frontière belge, le bocage a été par endroits éventré pour que soient constituées de grandes parcelles, gorgées de boue en hiver. Une modification évidente du territoire que nombre d'agriculteurs locaux regrettent.

"DANS LA RÉGION, 75 % DES SOUS-LOCATAIRES SONT FRANÇAIS. ÊTRE ÉLEVEUR, C'EST DE L'ESCLAVAGE MODERNE." JEAN-CHRISTOPHE RUFIN, AGRICULTEUR ET RESPONSABLE DE LA FDSEA 59

Sami Belloumi / PhotoPQR / "La Voix du Nord"

Mais si la pratique a pris tant d'ampleur, c'est qu'elle est un pansement à la crise profonde que traverse l'agriculture, et notamment l'élevage. *« Être éleveur aujourd'hui, c'est de l'esclavage moderne. C'est travailler 365 jours par an, pour 5 ou 6 € l'heure, quand ça va bien »*, pique Jean-Christophe Rufin, figure du syndicalisme agricole dans le Nord, avant de dévier la discussion vers le suicide de certains de ses voisins. Le mal est profond. Des éleveurs vieillissants, au dos littéralement cassé, s'échinent pour tenter de dégager un salaire décent. Rien de surprenant à ce que certains acceptent de sous-louer leurs terres à des cultivateurs aux moyens considérables. Dans le fond, le phénomène marque le fossé grandissant qui se creuse entre des cultivateurs de produits à forte valeur ajoutée, qui disposent de capitaux importants, et des éleveurs contraints de se débattre avec la faiblesse du cours du lait. Si bien que, pour la Draaf, *« l'agriculture française est à la croisée des chemins entre un modèle capitaliste à l'anglo-saxonne et le modèle de l'exploitation familiale, qui tend de plus en plus à se démentir »*. ■

ENTRETIEN

"La concentration foncière n'est pas inéluctable"

Si nous avons fait naître de colossales exploitations agricoles, la régulation est cependant encore possible. Tel est l'avis de **Robert Levesque,** ancien directeur de Terres d'Europe, bureau d'études national des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, les fameuses Safer, et aujourd'hui président de l'association Agter*. **PROPOS RECUEILLIS PAR MARK HALBRAN**

Marianne : En 2020, les données officielles confirment que la concentration du foncier agricole se poursuit. Ce mouvement est-il irréversible ?

Robert Levesque : La concentration foncière agricole n'est pas inéluctable. L'arrêter est même indispensable. Elle est le fait de l'émergence de grandes unités de production, qui mettent en œuvre des systèmes simplifiés, standardisés, sur des parcelles immenses, sans arbres, accueillant peu de biodiversité, et font appel à de la main-d'œuvre salariée. Elles appartiennent de plus en plus à des personnes qui ne participent pas

"REQUALIFIER les petites et moyennes exploitations respectivement en 'micro' et 'petites' traduit la volonté du gouvernement de les invisibiliser", affirme Robert Levesque.

Alexandre Bré / Sipa – S. Thillaye / réussir.fr

aux travaux agricoles et qui captent une part croissante de la richesse créée. Cette concentration est favorisée par le fait que ces grandes unités bénéficient d'économies d'échelle, tout en percevant par hectare les mêmes aides que les plus petites unités. Et ce, sans tenir compte de l'impact environnemental. Cette concentration va à l'encontre des objectifs affichés de maintien de l'agriculture familiale paysanne et du développement de l'agroécologie bénéfique pour le climat, la biodiversité et la santé. L'arrêt des aides proportionnelles aux hectares, le soutien aux pratiques agroécologiques et l'orientation des terres vers l'installation ou l'agrandissement de plus petites unités de production permettraient d'inverser la tendance.

Les premiers résultats du recensement agricole de 2020, qui introduit une nouvelle typologie des exploitations, font apparaître des micro-exploitations en lieu et place de celles qui étaient auparavant considérées comme étant « petites ». Au risque de les rendre invisibles ?
Requalifier les petites et moyennes exploitations respectivement en « micro » et « petites » traduit en effet la volonté du gouvernement de les invisibiliser, de les marginaliser. D'autant que, dans certaines régions, cette modification relève les seuils de surface à partir desquels la puissance publique exerce un contrôle des agrandissements. Cela va donc renforcer la concentration foncière.

Pourtant, dès les années 1960, de nombreuses initiatives manifestaient une volonté, partagée, de régulation…
En 1960 puis en 1962, l'État a mis en place une régulation du marché des terres et des locations avec la création des Safer et des commissions départementales « anti-cumul ». Il répondait à la demande de la jeune génération agricole, qui voulait entrer dans la « modernité », accéder aux nouvelles techniques, obtenir des revenus similaires à ceux des urbains. Le but était d'éviter la constitution de grandes fermes et de renforcer les moyennes en favorisant la disparition des petites structures « non viables économiquement ». Dans le même temps, le travail en commun avec les Cuma (coopératives d'utilisation de matériel en commun) et les Gaec (groupements agricoles d'exploitation en commun) était encouragé. Cette régulation, fondée sur l'objectif d'un revenu décent pour chaque actif, indépendamment de la surface mise en valeur, a été l'un des facteurs de l'agrandissement des fermes, de la « céréalisation » des campagnes.

Quels objectifs vise la loi adoptée le 13 décembre 2021 ?
La loi *« vise l'installation d'agriculteurs, la consolidation d'exploitations agricoles et le renouvellement des générations agricoles »*. Elle ouvre la possibilité de réguler le marché des actions et des parts des sociétés détenant ou mettant en valeur des biens agricoles. C'est une avancée importante, qui, en théorie, comble une lacune, puisque les politiques jusque-là à l'œuvre étaient conçues pour les seules unités individuelles.

"L'ARRÊT DES AIDES PROPORTIONNELLES AUX HECTARES ET UN SOUTIEN AUX PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES PERMETTRAIENT D'INVERSER LA TENDANCE."

ROBERT LEVESQUE

Des pressions auraient été exercées pour en limiter la portée ?
Le gouvernement, avec la FNSEA, le syndicat majoritaire, et le Sénat ont réussi à relever les seuils de déclenchement du contrôle des cessions de parts bien au-delà de la taille moyenne des fermes. De plus, de nombreuses dérogations ont été introduites : la reprise des biens familiaux (ainsi, les enfants qui ont pu bénéficier de la priorité à l'installation peuvent s'agrandir sans limite en reprenant les sociétés des parents) ; les donations ; les cessions entre associés de plus de neuf ans ; les cessions de personnes décédées ou invalides. Aucune raison ne justifie ces dérogations. Et, sans dérogation, il est d'ailleurs encore envisageable de négocier avec l'administration dans un cadre laissant place à l'arbitraire. La loi offre un filet à grosses mailles, extensibles, qui ne permet pas d'atteindre les objectifs.

Comment corriger les incohérences entre les objectifs et les moyens des politiques agricoles européenne et française d'aujourd'hui ?
Les aides de la PAC doivent être orientées vers les actifs agricoles qui s'engagent dans la transition écologique et non vers les hectares. Dans le même temps, les marchés fonciers doivent être régulés. Cette régulation doit s'opérer avec les parties prenantes : les syndicats agricoles, les élus locaux, les associations écologiques et les consommateurs, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux (PAT). Elle suppose aussi que tous puissent accéder à l'information foncière (propriété, usages, marchés fonciers). Pour entrer dans la transition écologique, créer des emplois agricoles et éviter d'en détruire plus de 8 000 par an, il faut accepter que quelques centaines de personnes puissent gérer le dispositif de régulation public, en considérant les dépenses y afférentes comme un investissement d'avenir. ■

* Améliorer la gouvernance de la terre, de l'eau et des ressources naturelles, agter.asso.fr et agter.org.

ACCAPAREMENT

Premier "soulèvement" pour la reprise des sols

Dans le Jura, le prix des terres flambe. La Confédération paysanne y a organisé la reprise d'une parcelle viticole, laissée à l'abandon par son propriétaire, un groupement foncier. Une action qui pourrait faire des petits… **PAR EMMANUEL SCHWARTZENBERG**

« Et un pour Monsanto ! Et un pour le Crédit agricole ! » Chaque fois qu'ils arrachent un cep de vigne, Françoise et Patrick ne peuvent s'empêcher de fredonner cette petite ritournelle. Comme 700 personnes, ils se sont donné rendez-vous, ce 30 janvier, dans la petite commune de Passenans, dans le Jura, pour aller reprendre, à l'appel de la Confédération paysanne, une parcelle de deux hectares abandonnée par ses propriétaires depuis 2008.

Ils sont venus du Berry, du Var, de la région parisienne et de Notre-Dame-des-Landes pour participer à ce *« soulèvement »*. La pluie fine comme le froid du matin ne les ont pas découragés. Une chorale féminine – les femmes sont nombreuses ce jour-là – reprend la chanson *Café, cacahuètes et chocolat*, trois produits qui incarnent les travers de la mondialisation. En quelques heures, les piquets sont enlevés, les pieds de vigne retirés et brûlés avec les broussailles.

Revendiquer le caractère civique

« Cette terre est abandonnée depuis 2008. ABJ, un groupement foncier, la détenait et n'en a rien fait, précise Nicolas Girod, porte-parole de la Confédération paysanne. *Elle est morte, inexploitable. C'est malheureux de retirer le travail de ceux qui avaient planté cette vigne mais là, il faut faire place nette pour replanter. »*

« Même non cultivée, cette terre représente encore une grande valeur pour ses propriétaires, qui nourrissent, de fait, cette spéculation qui envahit le vignoble jurassien, et français. En reprenant cette terre – car nous la reprenons –, nous disons qu'il est urgent de mettre en place une grande loi foncière qui protège l'outil de travail des paysannes et paysans », affirme Steve Gormally, viticulteur et porte-parole de la Confédération paysanne du Jura… Il est prévu, comme à Notre-Dame-des-Landes, que de nouveaux agriculteurs viennent, à l'automne, s'installer sur ce domaine de Passenans.

"IL EST URGENT DE METTRE en place une grande loi foncière qui protège l'outil de travail des paysannes et paysans", affirme Steve Gormally, de la Confédération paysanne du Jura. Ci-dessus, à Passenans, le 30 janvier.

Cette action n'a pas encore soulevé d'objection. La société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) du Jura semble même considérer avec une certaine bienveillance cette reprise brutale des sols car elle lui permet de rentrer à nouveau dans le jeu sur cette parcelle. La FNSEA, qui passe pour être du côté des possédants, ne s'y est pas opposée. En tout cas publiquement.

La Confédération paysanne légitime sa démarche en en revendiquant le caractère civique. *« Nous avons saisi le préfet pour lui signifier que la loi fait obligation à un agriculteur d'exploiter la terre »,* précise Nicolas Girod. Comment réagira l'État ? Il laissera sans doute faire si les opérations « anti-accaparement » demeurent sporadiques. En revanche, si les agriculteurs multiplient les *« soulèvements »* à l'échelle nationale, il y a fort à parier que cette tolérance prendra fin. Or c'est précisément ce que prévoit de faire la Confédération paysanne. ■

à suivre sur MARIANNE.net
Lire les solutions de l'Atelier paysan, coopérative d'intérêt collectif, pour "remettre la main sur les terres agricoles".

Emmanuel Schwartzenberg

ARTIFICIALISATION

Le Vaucluse à vau-l'eau

Le département, prisé pour l'installation d'entrepôts logistiques en raison de sa position géographique stratégique, est soumis à une artificialisation intense. L'équivalent d'un terrain de football y est englouti chaque jour. **PAR YOUNESS BOUSENNA**

Du Vaucluse, on a l'image de l'imposant palais des Papes d'Avignon, de la cime blanche du Ventoux, des paysages idylliques du Luberon... Mais, au-delà de la carte postale, c'est une bétonisation à un rythme effréné qui s'opère : la surface d'un terrain de football y est chaque jour, en moyenne, engloutie par l'urbanisation, selon une note de la chambre d'agriculture du département. Autrement dit, ce sont 400 à 500 ha d'espaces agricoles naturels qui disparaissent chaque année. Dans ce département historiquement très agricole, le phénomène est largement plus marqué que dans le reste de la France, avec 13,2 % de sols artificiels contre 9,4 % au niveau national – ce qui est au-delà du Var (11,4 %), mais très en deçà des Bouches-du-Rhône (18,7 %) –, selon l'observatoire régional de la biodiversité.

La situation s'est aujourd'hui aggravée, puisque ces chiffres – parmi les derniers disponibles à l'échelle départementale – datent de 2015. L'observatoire notait déjà qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur *« l'extension de l'artificialisation entre 2010 et 2015 s'*[était] *effectuée aux dépens de 21 077 ha de sols agricoles et 42 699 ha de sols naturels »*. Pour le seul Vaucluse, la surface agricole utilisée (SAU) *« diminue trois fois plus vite qu'au niveau national »*, signale de son côté la chambre d'agriculture, qui s'attend à près de 2 400 ha de surfaces agricoles et naturelles urbanisées en 2030. Une situation alarmante, dont France Nature Environnement s'inquiète : *« Faute de maîtrise de l'extension urbaine, le Vaucluse continue de mener une politique d'aménagement du territoire incompatible avec la préservation de la biodiversité. »*

Près de 3 000 ha menacés

Alors, à qui la faute ? Outre la pression liée à la construction de logements, en particulier les lotissements – ce qui participe à un phénomène de mitage, c'est-à-dire à une fragmentation problématique du foncier agricole –, le Vaucluse est aussi devenu une terre promise pour les entrepôts logistiques. Sa situation au cœur de la vallée du Rhône, accueillant l'A7 sur l'axe nord-sud et entre Espagne et Italie sur l'axe est-ouest, en fait un carrefour stratégique. Entre Avignon et Orange, à Courthézon, un entrepôt de 5 ha signé ID Logistics vient de recouvrir des terres agricoles où 130 espèces animales étaient recensées. Le collectif SOS Grange Blanche, qui lutte contre cette installation, redoute *« une noria de camions »* évaluée à... 450 par jour ! Non loin, à Bédarrides, les riverains pourraient eux aussi voir passer 500 camions par jour : une plate-forme logistique menace une friche de 7 ha, rapporte France Bleu Vaucluse.

Cette artificialisation donne parfois lieu à une communication étonnante. Comme à Cavaillon, sous-préfecture du département, où le projet joliment appelé Parc Natura'Lub (une centaine d'hectares à terme) promet d'être un modèle : *« Ce parc d'activités vise une excellence économique dans la production, la transformation et la distribution de biens et de services liés à la naturalité. »* Mais, alors que le terrain est en voie de terrassement, trois permis ont été déjà déposés pour la construction d'entrepôts logistiques, a repéré Sauvons nos terres 84... Créé à l'automne 2019, ce collectif entend fédérer la vingtaine de mouvements qui luttent sur le terrain contre ces projets. Et ils sont nombreux : 3 000 ha sont actuellement menacés dans le Vaucluse, selon Jacky Rebatel, qui a lancé ce collectif : *« Les élus ne jurent que par l'emploi »*, se désole le Cavaillonnais, qui rappelle que notre *« autonomie alimentaire »* est aussi en jeu. ■

LE PROJET APPELÉ PARC NATURA'LUB, à Cavaillon, promet d'être un modèle dans "la production, la transformation et la distribution de biens et de services liés à la naturalité". Mais, alors que le terrain est en voie de terrassement, trois permis ont été déposés pour la construction d'entrepôts logistiques.

Faubourg Promotion

AGROCARBURANTS

Une menace nommée méthanisation

La gazéification des produits agricoles est, avec le photovoltaïque et l'éolien, l'un des vecteurs de la stratégie de transition énergétique de la France. À grand renfort de fonds publics, ces installations transforment nos campagnes. **PAR MARK HALBRAN**

LE NOUVEL ELDORADO énergétique utilise des biomasses transformées en gaz qui manqueraient déjà à la régénération des sols. Ci-dessus, compost issu de l'unité de méthanisation du groupe Suez RV Energie, à Montpellier, en 2016.

Un gazoduc de 29 km et sa station de rebours, en pleine campagne du Perche ornais. Non, la France ne s'est pas découvert une vaste poche d'hydrocarbures dans cette région d'élevage. Ce projet qu'Hervé Morin, le président de la région Normandie, est venu vendre jeudi 10 février aux élus du coin doit permettre aux agriculteurs disposant d'une station de méthanisation de se brancher sur le vaste maillage gazier du pays. Et si l'ancien ministre de la Défense mouille la chemise, c'est que cette infrastructure de GRT Gaz (filiale d'Engie) et de GRDF est loin de faire l'unanimité. *« Les lois de la République prévoient le développement du biogaz »*, assène d'emblée Hervé Morin face à la petite assemblée venue contester le projet.

Signe des temps : longtemps présentée sous les atours de la solution écologique par excellence, la méthanisation doit désormais faire face à une levée de boucliers. La multiplication des accidents de ces infrastructures, générant de véritables marées noires, comme à La Mesnière, dans l'Orne justement, en mars 2021, y est pour beaucoup. De plus en plus d'acteurs du monde agricole dénoncent la transformation de la campagne en industrie gazière et ses conséquences néfastes tant environnementales que pour l'avenir de terres censées nourrir des humains plutôt que les ventres d'immenses méthaniseurs. Dans un contexte de demande croissante de produits agricoles et de diminution des surfaces, on comprend les tensions que suscite ce nouvel eldorado énergétique.

Une rente lourde de menaces

Avant même le développement du biogaz, la production d'agrocarburants mobilisait déjà d'importantes ressources agricoles, comme la betterave pour l'éthanol, succédané de l'essence, ou l'huile de colza hydrotraitée pour le diesel. Ce sont à présent les effluents d'élevage (lisier, fumier, fientes, etc.), les résidus de culture, l'herbe et même les cultures énergétiques céréalières (en réalité, tout peut être digéré par le réacteur) qui peuvent ainsi être mobilisés pour produire de l'énergie par le biais de la méthanisation.

Pour l'heure, les estimations de la production issue, donc, de la consommation d'effluents, de résidus de culture et de cultures intermédiaires (ces variétés comme l'avoine, le seigle, le trèfle, le pois fourrager, plantées entre la récolte d'une culture principale et le semis de la suivante afin de ne pas laisser le sol nu) atteindraient 51 TWh en 2030. Autant de biomasses parties en gaz qui manqueraient déjà à la régénération des sols, selon l'agronome Christophe Gatineau, auteur du livre *la Méthanisation, une énergie qui sent le gaz. De l'agriculture à l'énergiculture* (Le jardin vivant). Mais l'appétit grandissant des méthaniseurs fait peser une menace plus importante encore : en plus de l'utilisation des résidus agricoles, le recours à des ressources premières destinées à l'alimentation. Si bien que certaines terres en France, mais également à l'étranger, finissent par se spécialiser dans le nourrissement de l'ogre gazier.

Un scénario qui n'a rien d'irréel. En France, la machine s'est emballée en 2018, à l'initiative notamment de Sébastien Lecornu (lire *Marianne* n° 1260).

Guillaume Bonnefont / IP3

L'APPÉTIT GRANDISSANT des méthaniseurs fait peser une menace importante sur l'écologie : en plus de l'utilisation des résidus agricoles, le recours à des ressources premières destinées à l'alimentation. Ci-dessus, construction de deux digesteurs, des réacteurs à biogaz, destinés au réseau GRDF, au Mans, dans la Sarthe.

Michel Gile / Sipa

Alors ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, il a soutenu le développement d'un véritable lobby du méthane.

Avec pour argument la lutte contre le réchauffement climatique, le monde agricole rêve d'un nouvel avenir radieux : que poussent 100, 1000, 10 000 méthaniseurs partout dans nos campagnes ! Après les éoliennes, les agrocarburants, voici une nouvelle manne propre à panser les plaies d'un secteur qui va perdre 1 milliard d'euros d'aides européennes avec la nouvelle PAC. Du coup, et « quoi qu'il en coûte », l'État, ses organismes de recherche, les collectivités locales, des élus de toute obédience, ont été les promoteurs zélés d'une nouvelle rente aussi incertaine au plan agronomique que lourde de menaces environnementales.

Avec plus de 1 200 méthaniseurs déjà en activité, dont des « monstres » gigantesques développés par des énergéticiens français ou étrangers, des centaines de projets en cours de développement et un horizon *« souhaité »* de 10 000 méthaniseurs dans cinq ans, comme l'a déclaré devant une mission d'enquête sénatoriale la nouvelle directrice d'Engie, Catherine MacGregor, la dynamique semble déjà irrésistible, et fait donc peser de nouvelles menaces sur le modèle agricole français, le foncier et la transmission des exploitations… À l'image de ce qui s'est passé en Allemagne, des pans entiers de l'agriculture, en particulier de l'élevage, pourraient dès lors passer aux mains des énergéticiens et de consortiums financiers, au détriment d'une agriculture paysanne.

Les investisseurs ? Les énergéticiens

Au début des années 2000, notre voisin d'outre-Rhin avait, lui aussi, connu un boom identique. À l'instar des politiques publiques de soutien au photovoltaïque ou à l'éolien, l'électricité produite grâce au biogaz bénéficiait de tarifs très incitatifs, dans le cadre de contrats d'une durée de vingt ans. Résultat : le nombre d'installations passe d'environ un millier en 2000 à 7 000 une décennie plus tard. Aujourd'hui, stabilisé à un peu moins de 10 000 unités, le parc produit environ 5 % de la consommation électrique du pays. Revers de la médaille, dès 2011, 700 000 ha de maïs étaient cultivés pour le biogaz. Et, moins de dix ans plus tard, ce volume avait quasi doublé !

Des secteurs entiers étant consacrés à la monoculture du maïs, les conséquences sur le foncier agricole se sont très vite fait sentir. Loin de devenir le socle d'un revenu d'appoint, comme le prétendent en France ses défenseurs, la méthanisation industrielle a vu se positionner de puissants investisseurs, dont des énergéticiens, sur cette manne subventionnée. En France, la Confédération paysanne, dénonçant ce risque, a plaidé en vain, il y a quelques mois, pour un moratoire sur la méthanisation afin que nous ne reproduisions pas l'erreur allemande… ■

MANIFESTE POUR LES SOLS

PAR FRÉDÉRIC DENHEZ

Ingénieur de l'environnement, Frédéric Denhez est auteur, conférencier et consultant. Pour lui, derrière la question du foncier, il y a d'abord celle du sol et un enjeu majeur : sa dégradation biologique.

Le sol n'existe pas, ni dans notre conversation, ni dans notre droit. Les politiques pérorent sur le droit du sol, mais n'évoque jamais le sol en tant que tel. C'est pourtant sa fertilité qui a fait de nous un peuple qui n'a jamais émigré. Les écolos défendent les écosystèmes, rarement le sol, qui en est pourtant un, formidable puits de carbone de par la complexité de sa vie propre. Même dans la charte qui encadre le bio, il n'est qu'effleuré. Y a-t-il une inondation ? L'étalement urbain sera dénoncé, sans qu'il soit fait le lien avec les sols… qui savent pourtant si bien accueillir la pluie quand la charrue leur fout la paix. Notre-Dame brûle et la mémoire nous a manqué : le blanc manteau de la France médiévale a été tissé par un peuple d'ouvriers qui a eu le ventre assez plein pour travailler longtemps, sous la commande d'une Église riche des impôts tirés de terres grasses. En France, le sol vivant d'une prairie est plus taxé que le sol affamé d'un champ de maïs. Notre pays ne regarde pas ce qu'il a sous les pieds. Le sol est notre impensé.

Il faut dire qu'il possède le grand mystère de la manne divine : c'est une boîte noire, prodigue avec les formes de vie invisibles, que l'on n'ouvre jamais, sauf pour y confier nos morts. Le sol est la porte d'un autre monde, celui du souvenir où puisent nos racines familiales. Dans notre psyché, il n'est qu'une surface plane à valoriser, qui s'échange et s'hérite. Résumé au foncier, le sol est étouffé par l'acquis principal de la Révolution, le tabou inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme : le droit de propriété. En conséquence, la loi « biodiversité » de 2016 admet que les sols « concourent à la constitution » du patrimoine commun de la nation. Concourir, c'est contribuer, ce n'est pas être le patrimoine commun. Comment le support de nos maisons pourrait-il appartenir à tout le monde ?

Cependant, voilà qu'on parle aujourd'hui de zéro artificialisation nette. En 2050, il n'y aura pas 1 ha supplémentaire de terre agricole transformé en supermarché ! C'est beau. Cela démontre au moins que le législateur a compris que la terre est la ressource naturelle la moins renouvelable qui soit. Un sol, c'est dix mille ans de gestation. Un pavillon, six mois. On perd trop de sol ! Combien ? Personne ne sait, car, selon les méthodes de calcul, cela va de 6 à 60 m²/s. Et, après tout, qu'est-ce qu'un bon sol ? Il y a trop d'indicateurs. Alors, on ne sait pas choisir. Faisons donc des commissions et des rapports et, en attendant, bétonnons tranquillement.

Le sol n'a aucune valeur intrinsèque bien qu'il soit la clé de voûte de nos sociétés. Il est en conséquence le meilleur moyen de faire de la politique. Les pauvres se condamnent au diesel en se ruinant pour de mauvaises maisons construites loin des centres-villes sur de la terre fertile ? Parce que

Culturo / hamis.fr - DR

IMPENSÉ
En France, le sol vivant d'une prairie est plus taxé que le sol affamé d'un champ de maïs.

le prix de l'immobilier, gagé sur celui du foncier, est en roue libre et chasse les gens toujours plus loin, laissant derrière eux le sillage triste de l'étalement urbain. Séparer le foncier du bâti, socialiser le premier et contrôler les prix du second est indispensable. On y arrive, avec les offices fonciers solidaires. Les agences de l'eau et les métropoles redécouvrent que, en ville, un sol ouvert, plein de plantes, est plus efficace qu'un tuyau pour recueillir les eaux des pluies habituelles. Des collectivités alimentent leurs cantines en produits de proximité et bien faits au moyen de contrats qui sécurisent les agriculteurs en échange de pratiques agroécologiques. Des haies, des arbres, des zones humides et, surtout, surtout, des sols qu'on ne laisse plus jamais nus entre les cultures et qu'on ne laboure qu'exceptionnellement sont les meilleures garanties contre les inondations.

Les sols gagnent du terrain. Ils seront un objet social quand tout projet sera réfléchi selon ce qu'on risque de perdre en surface. Un sol riche, ça se préserve. C'est un trésor naturel et culturel qui appartient à tout le monde. Ça vaut plus que la spéculation immobilière et l'agriculture intensive. Notre fierté nationale, ça devrait être lui. Étonnamment, l'Europe va nous aider à la retrouver en lui attribuant bientôt une valeur patrimoniale *[lire encadré ci-contre]*. L'espoir fait vivre. ■

INCROYABLE MAIS VRAI

LE SALUT PASSERAIT PAR L'EUROPE

La France a une grande dame des sols qui s'appelle **Claire Chenu. Directrice de recherches à l'Inrae** (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), elle coordonne depuis plus d'un an un programme européen (auquel se sont jointes la Suisse, la Norvège et la Turquie) qui est en train d'élaborer *« des indicateurs d'aptitude des sols à rendre des services écosystémiques… sur lesquels serait adossée la future PAC »*. Les subventions selon la qualité intrinsèque des sols et, donc, en fonction de modes de production agroécologiques… Une révolution, car, ainsi, un sol de qualité pourra être vendu ou loué plus cher qu'un sol saccagé, et les mairies y regarderont à deux fois avant de le déclarer constructible. *« La Commission réactive également la directive-cadre sur les sols, moribonde depuis 2006, en insistant notamment sur les polluants des sols et leur potentiel de stockage de carbone. »* L'Europe développe aussi le projet « Test your soil », afin que les États aident financièrement les agriculteurs à multiplier les analyses sérieuses de leurs sols. *« Avec tout cela, le sol pourrait avoir d'ici quelques années une carte d'identité : vous l'avez eu comme cela, ce serait bien que vous le restituiez comme ça, voire en mieux. Tout va dans le même sens, car tout le monde s'inquiète des sols, et c'est en grande partie grâce au programme 4 pour 1 000 développé par la France. »* Né d'un dialogue entre le ministre de l'Agriculture de François Hollande, Stéphane Le Foll, et les chercheurs Jean-François Soussana et Dominique Arrouyais, de l'Inrae, ce coup de com de génie a montré qu'il suffirait que nos sols perdent 0,4 % de leur carbone pour que nos émissions soient doublées. Il y a donc urgence à stocker plus de carbone dans les sols. Derrière l'image, une réalité : un sol plein de vie nous rend beaucoup de services. *« On perd trop de sols, agricoles, fertiles, ça veut dire qu'on va intensifier un peu plus sur les sols qui restent et qu'on achètera toujours plus de nourriture à l'extérieur. Il faut arrêter cette folie. »* Le traitement est en préparation à Bruxelles. ■ **F.D.**

CLAIRE CHENU

Inrae